

**REGLEMENT DU JEU-CONCOURS**  
**« Grand quiz FNAF 2019**  
**avec JURISassociations.fr »**

**DALLOZ**

# **REGLEMENT DU JEU-CONCOURS Grand quiz FNAF 2019 avec jurisassociations.fr**

## **1. ORGANISATION**

Les Éditions Dalloz, SA au capital de 3.956.040 euros, dont le siège social est situé 31/35 rue Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 (RCS Paris n° 572 195 550), (ci-après dénommés « les Organisateur ») organisent un Jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé *Grand quiz FNAF 2019 avec jurisassociations.fr*

Toute personne qui participe au Jeu-concours est appelée, ci-après, « Participant ».

## **2. DUREE**

Le Jeu-concours se déroulera du mercredi 16 octobre 2019 au vendredi 15 novembre 2019 inclus, selon les modalités prévues au présent règlement. Les Organisateur se réservent le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce Jeu-concours. Leur responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

## **3. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le Jeu-concours est exclusivement réservé aux personnes physiques majeures, domiciliées en France métropolitaine, à l'exclusion du personnel des Organisateur et des membres de leur famille ainsi que de l'ensemble des personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu-concours, de même que les membres de leur famille (ascendants, descendants et collatéraux directs).

La participation au Jeu-concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement du Jeu-concours et/ou aux modalités d'attribution des lots, ou de manière générale, le non-respect des conditions de participation énoncées au présent règlement, entraînera l'exclusion du Participant, sans préjudice de toutes poursuites ouvertes sur la base des lois et règlements en vigueur.

## **4. MODALITES DE PARTICIPATION**

Le règlement du jeu concours sera accessible via le lien suivant:

<https://ubishaker.com/fr/2/1570712578547394/beforecontest>

L'inscription et la participation au Jeu-concours se font exclusivement via le lien suivant

<https://ubishaker.com/fr/2/1570712578547394/beforecontest>

Pour s'inscrire au Jeu-concours, les Participants devront obligatoirement avoir certifié avoir pris connaissance du présent règlement et l'avoir accepté (case à cocher sur le bon de participation).

Les Participants sont tenus de participer sous leur véritable identité. Une seule inscription par personne et par structure d'exercice est autorisée (même nom, même prénom, même adresse,

même adresse e-mail). Une adresse e-mail ne peut être affectée qu'à une seule personne participante. Les informations transmises par le Participant doivent être valides, sincères, exactes et cohérentes. Toute transmission par un Participant d'informations fausses, erronées, incomplètes ou inexactes pourra entraîner l'exclusion de celui-ci.

Pour avoir une chance de gagner, les Participants doivent remplir cumulativement, les conditions suivantes :

- Avoir répondu correctement aux 5 questions
- Avoir rempli le formulaire d'inscription au jeu

## 5. DETERMINATION DU GAGNANT

Un lot unique sera attribué par tirage au sort effectué parmi tous les Participants ayant correctement rempli le bon de participation ainsi que l'ensemble des coordonnées de manière lisible. Le tirage au sort aura lieu au mois de mars 2018 sous le contrôle des Editions Dalloz

Le gagnant sera contacté au mois de mars 2018 par email pour lui signifier qu'il remporte le lot mis en jeu.

## 6. DOTATIONS

Le jeu est 100% gagnant :

- Lot 1 (premier prix) : un pack de 4 ouvrages des éditions Juris d'une valeur de 100€
- Pour les autres participants : un accès d'1 mois à la base de données numérique [jurisassociations.fr](http://jurisassociations.fr)

L'e-mail informant le gagnant de son lot précisera les modalités de mise à disposition du lot.

Le gagnant dispose de **10 jours**, à compter de la date à laquelle il est contacté par email, pour confirmer sa présence et ainsi valider son lot. Passés ces 10 jours, il perdra le bénéfice de son lot.

La remise du lot se fera par voie postale.

Le gagnant engage sa pleine responsabilité dans le bon acheminement de son lot. Les Editions Dalloz ne pourront être tenu pour responsables si le lot est cassé-détérioré durant le transport, retardé dans la date de livraison ou encore perdu.

Le lot est nominatif et incessible, il ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

La valeur du lot mentionnée ci-dessus est uniquement fournie à titre indicatif. Aucune variation ou écart de prix avec le prix public de quelque nature que ce soit, au jour du présent règlement ou au jour de la remise du lot, ne pourra être imputable aux Organismes. Les Organismes et leurs fournisseurs ne sauraient être tenus responsables de la non-attribution du lot pour raisons externes à leur volonté (coordonnées des gagnants incomplètes ou erronées, etc...).

Chaque Participant autorise les Organismes à utiliser ses coordonnées (nom, prénom et ville de résidence), son image, sa voix et ses œuvres diffusées dans le cadre du Jeu-concours dans leurs messages publicitaires, dans les médias et pour toute manifestation publi-promotionnelle sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix à gagner.

Les Organismes ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsables de tout incidents/accidents de quelque nature que ce soit, ni de leurs conséquences, pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation du lot par le gagnant ou par tous tiers.

## **7. GARANTIES ET RESPONSABILITES**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce grand tirage sont strictement interdites.

Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire et à ce titre protégées. En outre les Organismes restent titulaires exclusifs de l'ensemble des droits d'auteur sur ce grand tirage.

## **8. INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Le groupe Lefebvre Sarrut prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel (ci-après les « Données ») et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés ». Les Données font l'objet d'un traitement informatique par la société Lefebvre Sarrut agissant en qualité de responsable de traitement dont la finalité de traitement est prévue dans la Politique de confidentialité et de traitement des données personnelles, disponible sur notre site Internet.

Les Données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées au sein de la Politique de Confidentialité.

Pour les stricts besoins de la gestion des relations commerciales, ces données peuvent être communiquées à nos partenaires, ainsi qu'aux sociétés du groupe Lefebvre Sarrut, conformément à la Politique de Confidentialité.

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès. Ces droits peuvent être exercés conformément aux modalités prévues dans la Politique de Confidentialité.

En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Client (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera.

Pour une information complète sur le traitement des Données, il convient de se reporter à notre Politique de Confidentialité.

## **9. REGLEMENT**

Le présent règlement peut être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant la clôture du 15/11/2019 à l'adresse suivante : [Reply-offre@dalloz.fr](mailto:Reply-offre@dalloz.fr)

Ce règlement peut être modifié au cours de la durée du grand tirage au sort. Dans ce cas, les articles additifs ou les modifications seront insérés dans le règlement. Il ne sera répondu à aucune demande, quelle que soit sa forme (écrite -courrier postal ou mail- téléphonique etc..), concernant le mécanisme du Grand tirage au sort, l'interprétation ou l'application du présent règlement, le gagnant, pendant le Grand tirage au sort ou après la clôture du Jeu-concours.

Les correspondances présentant une anomalie (incomplètes, illisibles, insuffisamment affranchies) ne pourront être prises en compte.

## **10. ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Les parties admettent sans réserve que le simple fait de participer au grand tirage au sort les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du grand tirage objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable relèvera des tribunaux compétents de Paris et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.

Fait à Paris, le 15/10/2019